

GF AMBITION SOLIDAIRE

Rapport annuel au 30 Décembre 2022

Société de gestion : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT FRANCE

Siège social : 1, boulevard Haussmann 75009 Paris

RCS PARIS 433 320 744

Dépositaire : BNP PARIBAS SA

Sommaire

Rapport de gestion

Conseil d'administration	3
Orientation des placements.....	4
Politique d'investissement	15
Certification	28

Comptes annuels

Bilan actif.....	32
Bilan passif.....	33
Hors-bilan	34
Compte de résultat.....	35

Comptes annuels - Annexe

Règles et méthodes comptables.....	36
Evolution de l'actif net.....	38
Complément d'information 1.....	39
Complément d'information 2.....	40
Ventilation par nature des créances et dettes.....	41
Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument	42
Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan	43
Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan	44
Ventilation par devise de cotation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan	45
Affectation des résultats.....	46
Résultat et autres éléments.....	48
Inventaire.....	49
Résolutions.....	54

GF AMBITION SOLIDAIRE

DIRECTION ET CONTRÔLE
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

PRÉSIDENT

GENERALI INVESTMENTS PARTNERS S.P.A.
REPRÉSENTÉE PAR MONSIEUR ERIC DOMERGUE

COMMISSAIRE AUX COMPTES

ERNST & YOUNG ET AUTRES

ORIENTATION

IDENTIFICATION

OBJECTIF DE GESTION

L'objectif de la SICAV est de rechercher, dans le cadre d'une gestion discrétionnaire, à travers une politique active d'allocation d'actifs et de sélection de titres, une performance nette des frais de gestion, sur un horizon de cinq ans, supérieure à celle mesurée par l'indicateur de référence composite suivant : 22% JP Morgan EMU 7/10 ans (coupons nets réinvestis - code Bloomberg JNEU7R10) ; 50% Euro Stoxx Net Return (dividendes nets réinvestis - code Bloomberg SXXT) ; 25% MSCI EMU Smid Caps NR (dividendes nets réinvestis - code Bloomberg NE661638) et 3% €STR (net capitalisé - code Bloomberg ESTRON), tout en intégrant des critères de bonne gouvernance et de développement durable.

La SICAV est gérée selon une approche d'investissement socialement responsable (ISR) mais ne bénéficie pas du label ISR.

La SICAV promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales telles que définies par le Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR »).

INDICATEUR DE REFERENCE

22% JP Morgan EMU 7/10 ans (coupons nets réinvestis) (code Bloomberg JNEU7R10) ; 50% Euro Stoxx Net Return (dividendes nets réinvestis - code Bloomberg SXXT) ; 25% MSCI EMU Smid Caps NR (dividendes nets réinvestis - code Bloomberg NE661638) et 3% €STR (net capitalisé - code Bloomberg ESTRON) (« Indicateur de référence »).

L'indicateur de référence est un composite :

- de JP Morgan EMU 7/10 ans. Indice obligataire calculé coupons réinvestis, qui mesure la performance des emprunts d'Etat de la zone euro, dont la maturité résiduelle est comprise entre 7 et 10 ans. La devise de référence est l'euro. La fréquence de publication de cet indice est quotidienne et la valorisation s'effectue à la clôture du marché. Il est consultable sur www.jpmorgan.com.

- de l'Euro Stoxx Net Return. Indice calculé dividendes nets réinvestis, composé de valeurs importantes appartenant aux pays membres de la zone euro sélectionnés selon la capitalisation boursière, le volume de transaction et le secteur d'activité. Cet indice comprend environ 300 valeurs ; il est par conséquent sensiblement plus large que l'indice Euro Stoxx 50. Il est consultable sur <https://www.stoxx.com>.

- de MSCI EMU Smid Caps. Indice calculé dividendes nets réinvestis, composé de valeurs de moyennes et petites capitalisations de la zone euro selon la capitalisation boursière, le volume de transaction et le secteur d'activité.

- de €STR correspondant au taux d'intérêt interbancaire de référence de la zone euro. L'€STR repose sur les taux d'intérêt des emprunts en euros sans garantie, contractés au jour le jour par les établissements bancaires. Ces taux d'intérêt sont obtenus directement par la Banque Centrale Européenne (BCE) dans le cadre de la collecte de données statistiques du marché monétaire. L'€STR remplace progressivement depuis le 2 octobre 2019 l'Eonia. Il est consultable sur <https://www.ecb.europa.eu>.

STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

1. STRATEGIE UTILISEE POUR ATTEINDRE L'OBJECTIF DE GESTION :

La politique de gestion mise en oeuvre par le délégataire de la gestion financière associe une allocation d'actifs dynamique entre marchés actions et obligataires, un choix de répartition géographique reposant sur l'appréciation de critères macro-économiques et de valorisation, une sélection de type « stock picking » de grandes, moyennes et petites valeurs principalement européennes.

La stratégie de gestion repose sur le principe de la diversification active des investissements entre différentes classes d'actifs et zones géographiques.

La pondération entre marchés actions et taux est revue mensuellement pour refléter la politique d'investissement de la SICAV. Celle-ci s'appuie sur l'analyse des fondamentaux macroéconomiques des grands pays développés (croissance du PIB, niveau d'inflation, chômage, balance des paiements, politique monétaire, politique budgétaire...) et sur l'évaluation du prix des actifs (valorisation des marchés actions, dynamique des profits, courbes de taux, niveaux de spreads ...).

La sélection de valeurs au sein de son univers d'investissement en actions s'appuie principalement sur l'analyse fondamentale intrinsèque de chaque société et sur son niveau de valorisation par le marché.

L'analyse fondamentale d'une entreprise repose dans une optique moyen terme sur l'étude financière des données comptables et économiques, et sur l'appréciation de sa stratégie, de la qualité de son management, de son potentiel de croissance et de sa capacité immédiate ou à terme, à générer des profits.

L'évaluation consiste à quantifier le potentiel de valorisation de chaque titre et à déterminer le momentum favorable à l'investissement.

Les investissements en titres de créances sont principalement effectués sur des produits de taux libellés en euro. La SICAV s'autorise à intervenir sur des obligations publiques ou privées. Les instruments de taux sont sélectionnés selon des critères de maturité et de qualité de l'émetteur.

La SICAV est éligible aux contrats dits « NSK ». A ce titre, la SICAV détient à hauteur de 10 % minimum de son actif net certains des titres suivants : parts de fonds communs de placement à risques ou de fonds communs de placement dans l'innovation ou de fonds d'investissement de proximité, actions de sociétés de capital-risque et titres mentionnés au f de l'article 125-0 A I quinquies du C.G.I. Les titres mentionnés au g de l'article 125-0 A I quinquies du C.G.I représentant au moins 5 % de l'actif net de la SICAV.

La SICAV peut être exposé au risque de change à hauteur de 20% de son actif net. La couverture du risque de change est discrétionnaire.

La SICAV investit en lignes directes et en organismes de placement collectif (OPC).

La SICAV ne bénéficie pas du label ISR.

Stratégie Investissement Socialement Responsable (ISR)

L'analyse extra-financière dite « analyse ESG » couvrira au minimum 90% de l'actif net du portefeuille.

I. Stratégie ISR concernant les poches actions/obligations en lignes directes

Dans le cadre d'une approche en amélioration de note par rapport à l'univers d'investissement, la SICAV a pour vocation d'avoir un profil ESG supérieur à celui de son univers d'investissement après élimination des 20% des valeurs les moins bien notées. Cette approche est réalisée par poches :

- Pour la poche actions, l'univers d'investissement est constitué de l'indicateur composite Euro Stoxx + MSCI EMU SMID Cap ;
- Pour la poche obligataire, l'univers d'investissement est défini comme celui des émissions souveraines libellées en EUR des Etats de la zone euro et des émissions privées libellées en EUR dont la notation est supérieure ou égale à BB-.

Pour y parvenir, les gérants s'assureront pour chaque poche que le score ESG du portefeuille soit supérieur au score de l'univers d'investissement après élimination de 20% des valeurs les moins bien notées.

a) Filtre éthique & Controverses (screening négatif ou « exclusions »)

Les titres en portefeuille devront tous satisfaire aux exigences du filtre éthique du groupe Generali, selon lequel toute société impliquée dans les activités suivantes sera exclue de l'univers d'investissement de la SICAV :

1. Controverses susceptibles de violer les principes du Pacte Mondial des Nations Unies

Sur la base d'une évaluation ESG les entreprises impliquées dans les controverses ci-dessous et / ou dans les secteurs d'activité ci-dessous sont soit exclues de l'univers d'investissement si elles ne répondent pas aux exigences minimales, ou strictement surveillées et éventuellement engagés pour évaluer davantage leur positionnement :

- o Les entreprises impliquées dans des violations graves ou systématiques des droits de l'homme et / ou des droits du travail ;
- o Les entreprises impliquées dans de graves dommages environnementaux ;
- o Les entreprises impliquées dans des affaires de corruption grave et de pots-de-vin.

2. Armes controversées

Selon les principes de filtres éthiques appliqués, les gérants n'investiront pas dans des entreprises qui utilisent, développent, produisent, acquièrent, stockent ou commercialisent des armes controversées (bombes à fragmentation, mines antipersonnel, armes nucléaires, armes biologiques et armes chimiques), ou des composants / services clés de ces armes.

La méthodologie pour identifier les « armes controversées » suit les traités et conventions internationaux, telles que le Traité sur la non-prolifération (TNP) sur les armes nucléaires, la Convention sur les armes à sous-munitions, la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel et la Convention sur les armes biologiques et à toxines. Nous appliquons deux critères d'évaluation tenant compte du degré d'implication des émetteurs :

- o Implication directe : "utilisation, développement, production, acquisition, stockage ou commercialisation des armes controversées ou de leurs composants-clés / services d'armes controversées" ;
- o Implication indirecte : "utilisation, développement, production, acquisition, stockage ou commercialisation des composants / services non essentiels de armes".

3. Charbon et sables bitumineux

Exclusion du secteur du charbon :

- o Activité liée au charbon : plus de 30% des revenus provenant du charbon ;
- o Extraction de charbon : plus de 20 millions de tonnes de production de charbon par an ;
- o Production d'électricité au charbon: plus de 30% de l'énergie produite à partir du charbon ;
- o Expansion du charbon : entreprises activement impliquées dans la construction de nouvelles capacités charbon (centrales au charbon).

Exclusion du secteur des sables bitumineux :

- o Revenus de sables bitumineux : plus de 5% des revenus des émetteurs provenant de l'extraction;
- o Transport des sables bitumineux : exploitants de pipelines controversés dédiés au transport des sables bitumineux.

Suite à l'application du filtre éthique, sont exclus de l'univers d'investissement l'ensemble des titres n'ayant pas satisfait aux exigences susmentionnées.

b) Notation extra-financière

Suite à une analyse extra-financière utilisant des scores ESG de chacun des titres, les gérants s'assureront que le score ESG du portefeuille soit supérieur au score de l'univers d'investissement après élimination de 20% des valeurs les moins bien notées.

Ainsi, le score ESG du portefeuille sera nécessairement supérieur au score ESG de l'univers d'investissement initial de la SICAV. Il est à noter que la note ESG globale du portefeuille est calculée en tenant compte de la pondération des titres en portefeuille.

Pour la poche actions, l'univers d'investissement initial est celui des actions de grandes capitalisations européennes représenté par l'indice Euro Stoxx comprenant environ 275 sociétés et, dans une moindre mesure, les titres européens de petites et moyennes capitalisations représenté par l'indice MSCI EMU SMID Cap comprenant environ 180 valeurs dont la capitalisation est comprise entre 32 milliards d'euros et 300 millions d'euros environ, alors que pour la poche obligataire, l'univers d'investissement initial est défini comme celui des émissions souveraines libellées en EUR des Etats de la zone euro et des émissions privées libellées en EUR dont la notation est supérieure ou égale à BB-. Le sous-délégué peut sélectionner des valeurs en dehors de son univers d'investissement initial. Pour autant, il s'assurera que l'univers d'investissement initial retenu soit un élément de comparaison pertinent de la notation ESG de la SICAV.

Il est souligné que l'engagement est pris sur l'ensemble de la poche obligataire en tant que telle et non pas au niveau des sous-poches et afin d'y parvenir, la poche obligataire utilise une notation ESG homogène. La notation ESG des titres souverains est ajustée à l'échelle de la notation des titres obligataires privés afin de permettre un score ESG homogène et non biaisé au sein d'une même poche incluant à la fois des émissions souveraines et privées.

Notre méthodologie d'analyse ESG est structurée autour des piliers E (Environnement), S (Social, Sociétal) et G (Gouvernance). Pour chaque valeur, un score ESG global est calculé. La note ESG est exprimée selon une échelle allant de 0 à 100 où 0 représente la note la plus basse et 100 représente la note la plus élevée.

La méthodologie de notation s'appuie sur les données d'agences de notation extra-financière. Ces prestataires externes se basent à la fois sur les rapports d'entreprises, les médias, les ONG mais également sur leurs interactions directes avec les entreprises.

Sur la base de 35 critères généraux, chaque secteur d'analyse dispose d'une matrice de matérialité permettant la notation au regard des critères les plus pertinents. La notation repose sur la combinaison de l'analyse de l'exposition aux risques et de la gestion de ces risques. Elle prend également en compte l'implication dans les controverses liées aux questions ESG. Les critères et leurs poids dans la note finale varient en fonction des secteurs et les plus fréquemment utilisés sont :

- o Environnement : Changement climatique, performance énergétique, gestion des ressources en eau, gestion des déchets
- o Social : gestion des ressources humaines, santé et sécurité des salariés, diversité, développement des compétences, relations avec les communautés locales, les clients et les fournisseurs, qualité et sécurité des produits et services, respect des droits humains
- o Gouvernance : composition et diversité des organes de gouvernance, rémunération des dirigeants, audit, droits des actionnaires, éthique des affaires.

Certains secteurs font l'objet d'une analyse sur des critères qui leurs sont spécifiques, à titre d'exemple :

- o Automobile : stratégie de développement de véhicules à énergies alternatives
- o Biens d'équipement : efficacité énergétique des produits
- o Financier : financement de la transition énergétique, accès aux produits financiers (microfinance, micro-assurance)
- o Santé : accès aux médicaments
- o Alimentation et boisson : positionnement sur les produits sains ou bio
- o Chimie : sécurité des produits, émissions toxiques

Il est à noter que pour certains secteurs, la part des émissions liées au scope 3 qui n'est pas prise en compte ici peut représenter une part importante des émissions totales.

La notation ESG dit « souverain » inclut l'ensemble des émissions des gouvernements, régions, municipalités... Les agences supranationales et les banques régionales sont notées suivant la méthodologie dite « Corporate ». Notre méthodologie d'analyse ESG de la dette souveraine est structurée autour des piliers E (Environnement), S (Social, Sociétal) et G (Gouvernance). Pour chaque valeur, un score ESG global est calculé. La note ESG est exprimée selon une échelle allant de 0 à 100 où 0 représente la note la plus basse et 100 représente la note la plus élevée.

Contrairement à la notation des entreprises, la notation de la dette souveraine n'est pas ajustée et représente un score absolu basé sur les pondérations des différents piliers E, S et G sachant que les facteurs de gouvernance sont surpondérés par rapport aux facteurs environnementaux et sociaux partant du principe que les facteurs de gouvernance déterminent le pouvoir du pays à influencer directement ses politiques environnementales et sociales.

Sur la base de 6 facteurs de risques et plusieurs sous-facteurs notés à travers des indicateurs quantitatifs, la notation repose sur la combinaison de l'analyse de l'exposition aux risques et de la gestion de ces risques :

- o Environnement : risque de sécurité énergétique, ressources en eau, terres fertiles et ressources minérales,...
- o Social : niveau d'alphabétisation des adultes, accès aux services de santé, situation démographique, égalité des genres, environnement économique, ...
- o Gouvernance : dette publique, bilan net des investissements internationaux, gouvernance politique...

II. Stratégie ISR concernant la poche solidaire

La couverture ESG de la poche solidaire est de 100%.

A titre accessoire, une enveloppe limitée à maximum 10% de l'actif net de GF Ambition Solidaire sera consacrée à des investissements s'exposant à des titres de capital ou de dette émis par des émetteurs de juridiction française appartenant à l'économie sociale et solidaire. Il s'agit d'entreprises ou d'associations qui cherchent à répondre à un besoin social et / ou environnemental, dans des domaines tels que la lutte contre l'exclusion, l'insertion, l'innovation sociale autour de la santé (techniques de soins pour les séniors, logement intergénérationnel pour remédier à la dépendance, produits innovants pour pallier au handicap etc...), l'environnement ... Ces projets de financement sont sélectionnés sur des critères qualitatifs et quantitatifs (type d'activité, bilans financiers, ...).

Ces investissements seront effectués via l'investissement en parts et/ou actions d'OPC eux-mêmes investis dans des titres d'émetteurs dits « solidaires » sous réserve que leur actif soit composé d'au moins 35% de titres émis par des entreprises solidaires agréées en application de l'article L. 3332-17-1 du code du travail.

Le sous-déléataire de la gestion financière a sélectionné un gérant externe pour la poche solidaire. Une équipe dédiée est en charge de l'identification et de l'analyse des émetteurs de l'économie sociale et solidaire. Cette équipe définit un univers de titres sous-jacents pour la poche solidaire à partir d'une grille d'analyse visant à mesurer la mission sociale de ces émetteurs et leur solidité financière.

Le gérant de la poche solidaire applique ses filtres d'analyse financière et de risque sur cet univers de titres sous-jacents et sélectionne les valeurs pour investissement dans la poche solidaire.

La méthodologie de mesure d'impact et d'évaluation ESG permet d'identifier au moment de la due-diligence : l'ensemble des impacts significatifs liés à l'action d'une entreprise, de les qualifier sur le plan quantitatif (référentiel chiffré avec une note de 0 à 4 institué pour appréhender la performance ESG des entreprises), mais aussi en terme de qualité et de fiabilité et d'élaborer avec le dirigeant une «feuille de route d'impact » assortie d'objectifs chiffrés sur un nombre circonscrit d'indicateurs, et d'obtenir un suivi annuel sur sa mise en oeuvre. Elle permet un suivi synthétique d'impact portant tant sur les aspects quantitatifs que qualitatifs obtenus (classés par Objectif de Développement Durable, par exemple), que sur le degré d'atteinte des objectifs fixés.

Cette méthodologie est déployée comme suit :

- 1- Evaluation des projets
- 2- Fixation des objectifs (parmi les 15 domaines d'analyse extra-financière : ampleur du besoin social, pertinence, cohérence et efficacité de la réponse apportée, évaluation de son caractère innovant, son ancrage territorial, la création d'emplois, anticipation des effets négatifs potentiels, pratiques respectueuses de l'environnement, qualité de la gouvernance, qualité des pratiques RH, ...)
- 3- Suivi des impacts
- 4- Communication des impacts

Compte tenu du caractère très peu liquide de ces titres, le sous-délégué de la gestion financière fera ses meilleurs efforts pour s'assurer que ces structures prévoient un dispositif de remboursement dont l'objectif est d'assurer la liquidité de leurs titres.

c) Principales limites méthodologiques de la stratégie extra-financière :

Il est à noter que la limite méthodologique majeure de cette approche réside dans le fait que les notes ESG des différents titres sont basées principalement sur les comportements ou données passées des entreprises sans s'inscrire dans une démarche résolument prospective.

En outre, l'utilisation des données de fournisseurs externes a ses propres limites dans la mesure où les informations sur les risques ESG de certaines entreprises pourraient être manquantes ou incomplètes du fait de leur incapacité de gérer les risques ESG ; cette limite pourrait être atténuée par les fournisseurs de données en utilisant des sources de données alternatives, externes aux entreprises.

De plus, les quantités de données ESG traitées par les fournisseurs peuvent être très importantes et donc représenter un flux de données élevé à intégrer continuellement dans leurs modèles de scoring. Cette limite pourrait désormais être atténuée par l'utilisation de technologies de traitement de données basées sur le big data telle que l'intelligence artificielle.

Le sous-délégué de la gestion financière intègre dans ses décisions d'investissement les risques liés à l'investissement durable. Toutefois, l'étendue et la manière dont les problématiques et les risques liés à l'investissement durable sont intégrés au sein de sa stratégie varient en fonction de certains facteurs tels que, la classe d'actifs, la zone géographique et les instruments financiers utilisés.

Information relative au règlement SFDR :

Le règlement 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) établit des règles de transparence et de fourniture d'informations en matière de durabilité.

Le FCP promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance conformément à l'article 8 de SFDR.

Dans le cadre de son approche extra-financière, et afin d'atteindre l'objectif de gestion du FCP, le processus d'investissement tient compte des risques de durabilité.

Information relative au règlement Taxonomie :

À la date de publication du présent prospectus, le sous-délégué de la gestion financière n'est pas en mesure de fixer un pourcentage minimum et précis d'investissements du fonds qui soit aligné au Règlement 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables (dit « Taxonomie européenne »).

La communication sur un tel alignement sera réalisée au cours des prochaines mises à jour du présent prospectus.

Les investissements durables de la SICAV ayant à ce stade un objectif social uniquement (via les investissements de la poche solidaire non listée), la SICAV ne prend pas d'engagement sur l'alignement de ses investissements avec la taxonomie européenne.

La notation extra-financière dite ESG considère chacun des objectifs de la taxonomie européenne pour le pilier environnemental (Atténuation du changement climatique, adaptation au changement climatique, utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines, transition vers une économie circulaire, prévention et réduction de la pollution et protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes).

Ainsi, les entreprises dont l'activité contribue à l'atteinte desdits objectifs sont mieux notés et montrent un score ESG supérieur. Cependant, la note attribuée à chaque titre résulte d'une analyse globale et systématique prenant également en compte d'autres critères liés à des objectifs sociaux et de gouvernance. Elle ne permet pas une approche ciblée sur un objectif particulier ni l'évaluation du degré d'alignement d'un investissement avec la taxonomie européenne.

En outre, la SICAV a un focus social qui ne pourrait être exprimé que par l'alignement à une taxonomie sociale, nomenclature actuellement en cours de développement au sein de la Commission Européenne.

2. PRINCIPALES CATEGORIES D'ACTIFS UTILISES (HORS DERIVES INTEGRES)

Le portefeuille est constitué des catégories d'actifs et des instruments financiers ci-dessous.

Actions :

Les placements sur cette classe d'actifs sont réalisés sur des actions de sociétés de grande, moyenne et petite capitalisation cotées. Ces placements seront réalisés sur les marchés de l'Union européenne à hauteur de 80% minimum de la poche actions. La SICAV pourra également investir sur des pays hors de l'Union européenne à hauteur de 20% maximum de son actif net, dont 10% maximum de son actif net sur des pays hors OCDE (dont pays émergents). La part des actions de sociétés de petite capitalisation peut représenter entre 0% à 100% maximum de l'actif net de la SICAV. Les actions de sociétés de petites capitalisations (excluant les micro-capitalisations et le capital investissement) représenteront en moyenne entre 20% et 30% de l'actif net de la SICAV.

Une société est considérée comme une société de petite capitalisation si sa capitalisation est inférieure à 2 milliards d'euros et une micro-capitalisation si sa capitalisation est inférieure à 150 millions d'euros.

La part des actions de micro-capitalisations peut représenter jusqu'à 10% maximum de l'actif net de la SICAV.

Le degré d'exposition de GF Ambition Solidaire aux marchés actions est compris entre 50% et 100% de son actif net.

Éventuellement, l'exposition actions peut légèrement dépasser 100% de son actif net et rendre occasionnellement le compte d'espèces débiteur. Ce type de configuration inhabituelle ne saurait persister dans la durée et l'exposition actions, en direct, ne dépassera pas 110% de son actif net.

La SICAV peut détenir des actions de sociétés de capital-risque ou de sociétés financières d'innovation.

Titres de créance et Instruments du marché monétaire :

La SICAV pourra investir au maximum 50% de l'actif net en obligations d'état ou en obligations privées.

Il n'y a pas de règle de répartition stricte entre dette publique et dette privée, la latitude est laissée au gérant, en fonction de ses anticipations. Les investissements sur de la dette privée se feront dans le respect des règles de notation édictées ci-dessous :

Le gestionnaire dispose de moyens internes d'évaluation des risques de crédit pour sélectionner les titres de la SICAV et ne recourt pas exclusivement ou systématiquement aux notations émises par des agences de notation. L'utilisation des notations mentionnées ci-après participe à l'évaluation globale de la qualité de crédit d'une émission ou d'un émetteur sur laquelle se fonde le gestionnaire pour définir ses propres convictions en matière de sélection des titres.

La SICAV pourra investir dans des titres « investment grade » dont la notation sera comprise entre AAA / Aaa et BBB-/ Baa3 (Standard and Poor's, Moody's / Fitch) (2ème meilleure note selon les trois agences de notation : Standard and Poor's, Moody's ou Fitch ou d'une notation équivalente selon l'analyse du sous-délégué de la gestion financière ou notation établie par un prestataire externe sélectionné par le sous-délégué de la gestion financière).

En outre il se réserve, à titre accessoire (montant inférieur à 10% de l'actif net) la possibilité d'investir dans des titres spéculatifs, dont la notation est inexistante ou ayant une notation minimale de BB- / Ba3 (2ème meilleure note selon les trois agences de notation : Standard and Poor's, Moody's ou Fitch ou notation équivalente selon l'analyse du sous-délégué de la gestion financière ou notation établie par un prestataire externe sélectionné par le sous-délégué de la gestion financière).

De plus, il pourra intervenir sur les obligations convertibles dans la limite de 10% de son actif net.

La sensibilité des titres obligataires du portefeuille sera comprise entre 0 et 10.

La SICAV peut faire appel de façon accessoire à des instruments du marché monétaire. Afin de rémunérer les liquidités résultant des opérations initiées par le gérant, l'actif peut être investi sur des titres de créance négociables. La SICAV pourra investir dans des instruments du marché monétaire dont la notation minimale pourra être A2, F2 ou P2 (2ème meilleure note selon les trois agences de notation : Standard and Poor's, Moody's et ou Fitch ou notation équivalente selon l'analyse du sous-délégué de la gestion financière ou notation établie par un prestataire externe sélectionné par le sous-délégué de la gestion financière).

Parts ou actions d'OPC :

La SICAV peut détenir jusqu'à 15% de son actif net en OPCVM et FIA français et/ou en OPCVM européens, certains étant gérés par le Groupe Generali.

Les OPCVM et FIA utilisés pourront être les suivants :

- OPCVM et FIA « Actions »
- OPCVM et FIA « Obligations »
- OPCVM et FIA de stratégie d'investissement diversifiée
- OPCVM et FIA « à risque » (parts de FCPI/FCPR/FIP/SCR) (dans la limite de 10% de son actif net)
- OPCVM et FIA « monétaires » dans le but de gérer la trésorerie.

La SICAV peut détenir des parts de fonds communs de placement à risques et/ou de fonds communs de placement dans l'innovation et/ou solidaires.

Ces OPCVM et FIA souscrits peuvent être gérés par le groupe BNP Paribas ou le sous-délégué.

3. INSTRUMENTS DERIVES :

L'utilisation des futures, permet d'octroyer plus de souplesse et de réactivité à la gestion de la SICAV. Ce mode de fonctionnement, donne ainsi l'opportunité au gérant de réagir avec efficacité aux mouvements de hausses ou de baisses des marchés induits par des données économiques, financières ou autres (géopolitique par exemple).

Les opérations seront effectuées dans la limite de 100% maximum de l'actif net de la SICAV.

Nature des marchés d'intervention :

La SICAV pourra intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur :

- ▣ des marchés réglementés,
- ▣ des marchés organisés,
- ▣ des marchés de gré à gré.

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- ▣ actions,
- ▣ taux,
- ▣ change.

Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limité à la réalisation de l'objectif de gestion :

Le gérant procédera à l'achat d'instruments dérivés dans une optique :

- ▣ de couverture,
- ▣ de dynamisation du portefeuille en effectuant un réglage d'exposition au risque action, sans rechercher une surexposition,
- ▣ de dynamisation du portefeuille en ajustant la durée de la partie taux du portefeuille.

Nature des instruments utilisés :

Les interventions se feront en particulier sur :

- ▣ Options (contrats entre deux parties par lequel l'une accorde à l'autre le droit de lui acheter – option d'achat – ou de lui vendre – option de vente d'un actif à un prix convenu d'avance et à une date ou sur une durée prévue par le contrat).
- ▣ Vente de calls couverts pour valoriser les positions détenues en actions.
- ▣ Vente de puts couverts par les disponibilités correspondantes sur des titres que le sous-délégué de la gestion financière souhaite acquérir.
- ▣ Swaps (contrats d'échange de flux financiers entre deux entités pendant une certaine durée) : Peuvent être utilisés occasionnellement dans le même cadre que les options.

GF AMBITION SOLIDAIRE

- Contrats à terme sur devises et opérations assimilées.
- Achats ou ventes de contrats futures d'indices actions ou de taux pour gérer l'exposition globale du portefeuille.

La SICAV n'aura pas recours à des contrats d'échange sur rendement global (« Total Return Swap »).

La limite d'engagement sur l'ensemble de ces marchés est de 100% de l'actif net de la SICAV.

Ces instruments financiers pourront être conclus avec des contreparties sélectionnées par sous-délégué de la gestion financière. Elles pourront être des sociétés liées au Groupe BNP Paribas.

La ou les contreparties éligibles ne dispose(nt) d'aucun pouvoir sur la composition ou la gestion du portefeuille de la SICAV.

4. TITRES INTEGRANT DES DERIVES :

La SICAV pourra utiliser des titres intégrant des dérivés dans la limite de 10% de l'actif net selon les opportunités de marché. Elle pourra investir dans des obligations convertibles (à l'exception des obligations contingentes convertibles qui sont interdites) dans la limite de 10% de son actif net.

5. DEPOTS ET EMPRUNTS D'ESPECES:

Les dépôts et emprunts d'espèces seront temporaires et ne sont pas prévus dans la gestion courante de la SICAV. La SICAV peut effectuer des dépôts auprès d'un ou plusieurs établissements de crédit dans la limite de 100% de l'actif net. Le gérant ne s'interdit toutefois pas d'avoir recours occasionnellement aux emprunts d'espèces dans la limite de 10% de l'actif net dans le cadre de découvert à très court terme lié au décalage de date de règlement livraison et/ou dans le cadre de la gestion des souscriptions et des rachats.

6. OPERATIONS D'ACQUISITION ET DE CESSION TEMPORAIRES DE TITRES :

Néant.

7. INFORMATIONS RELATIVES AUX GARANTIES FINANCIERES DU FIA :

Afin de se prémunir d'un défaut d'une contrepartie les opérations sur instruments dérivés négociés de gré à gré peuvent donner lieu à la remise de garanties financières sous la forme de titres et/ou d'espèces.

L'éligibilité des titres reçus en garantie est définie conformément à des contraintes d'investissement et selon une procédure de décote définie par les départements risques de la société de gestion.

Actifs
Espèces (EUR, USD et GBP)
Instruments de taux
Titres d'Etats émis ou garantis par un Etat des pays de l'OCDE éligibles
Titres supranationaux et titres émis par des agences gouvernementales
Titres d'Etats émis ou garantis par un Etat des autres pays éligibles
Titres de créances et obligations émis par une entreprise dont le siège social se situe dans les pays de l'OCDE éligibles
Obligations convertibles émises par une entreprise dont le siège social se situe dans les pays de l'OCDE éligibles
Parts ou actions d'OPCVM monétaires (1)
IMM (instruments du marché monétaire) émis par des entreprises dont le siège social se situe dans les pays de l'OCDE éligibles et autres pays éligibles.

(1) Uniquement les OPCVM gérés par les sociétés du Groupe BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Holding.

Indices éligibles & actions liées à ces indices éligibles

Les garanties financières autres qu'en espèces ne doivent pas être vendues, réinvesties ou mises en gage.

Les garanties financières reçues en espèces pourront être réinvesties conformément à la position AMF n°2013-06. Ainsi les espèces reçues pourront être placées en dépôt, investies dans des obligations d'Etat de haute qualité, utilisées dans le cadre d'opérations de prises en pension ou investies dans des OPCVM monétaires court terme.

GARANTIE FINANCIERE :

Outre les garanties visées au paragraphe 7, la société de gestion constitue une garantie financière sur les actifs de la SICAV (titres financiers et espèces) au bénéfice du dépositaire au titre de ses obligations financières à l'égard de celui-ci.

RISQUE GLOBAL

La méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPC qu'elle gère est la méthode de calcul de l'engagement.

PROFIL DE RISQUE

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par le gestionnaire financier délégué. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

Il est précisé qu'une partie de l'actif de la SICAV peut être également investie dans des parts/actions de fonds sous-jacents dont la liquidité ne permet le remboursement rapide d'aucune manière.

L'investisseur est principalement exposé aux risques directs et indirects (notamment liés aux investissements en produits dérivés).

La SICAV peut être exposée à un large éventail de Risques de Durabilité (comme défini ci-dessous).

Risque de gestion discrétionnaire :

Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés (actions, obligations). Il existe un risque que la SICAV ne soit pas investie à tout moment sur les marchés les plus performants.

Risque actions : (entre 50% et 100% de l'actif net)

La baisse du cours des actions peut entraîner une baisse de la valeur liquidative de la SICAV.

La SICAV pouvant investir dans des sociétés de petite capitalisation entre 0% et 100% de son actif net, l'attention des souscripteurs est attirée sur le fait que les marchés de petites et moyennes capitalisations (small caps / mid caps) sont des marchés réglementés destinés à accueillir des entreprises qui, en raison de leurs caractéristiques, peuvent présenter des risques pour l'investisseur.

Risque de taux : (maximum 50% de l'actif net)

L'exposition au risque des marchés de taux peut aller jusqu'à 50% de l'actif. Le risque de taux correspond au risque lié à une remontée des taux des marchés obligataires, qui provoque une baisse des cours des obligations et par conséquent une baisse de valeur liquidative de la SICAV.

Risque de crédit : (maximum 50% de l'actif net)

Il représente le risque éventuel de dégradation de la signature ou de défaillance de l'émetteur qui aura un impact négatif sur le cours du titre et pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative de la SICAV.

Risque de perte en capital :

La SICAV ne comporte aucune garantie ni protection, le capital initialement investi peut ne pas être restitué.

La perte en capital se produit lors de la vente d'une part à un prix inférieur à sa valeur d'achat.

Risque de change : (maximum 20% de l'actif net)

La SICAV peut investir dans des valeurs libellées dans des devises étrangères hors zone euro.

La baisse du cours de ces devises par rapport à l'euro peut entraîner une baisse de la valeur liquidative de la SICAV.

Risque de contrepartie :

Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement. Ainsi le défaut de paiement d'une contrepartie pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque lié à l'utilisation des instruments dérivés :

L'utilisation des instruments dérivés en exposition permet d'augmenter l'exposition du portefeuille, sans qu'il soit nécessaire de financer l'achat d'un nouveau titre. L'utilisation des instruments dérivés en couverture permet de réduire l'exposition du portefeuille en réduisant les coûts de transaction sans se soucier des problèmes de liquidité des titres.

Risque de durabilité :

Les risques de durabilité non gérés ou non atténués peuvent avoir un impact sur les rendements des produits financiers. Par exemple, si un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance se produisait, cela, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de la stratégie d'investissement de la SICAV, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus; 2) des coûts plus élevés; 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs; 4) coût du capital plus élevé ; et 5) amendes ou risques réglementaires. En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme.

Risque spécifique à l'émetteur en matière de durabilité :

Les risques liés aux facteurs environnementaux, sociaux ou de gouvernance d'entreprise peuvent avoir une incidence sur la valeur marchande des investissements. Les instruments financiers émis par des entreprises qui ne se conforment pas aux normes ESG ou qui ne sont pas en transition vers des normes plus conformes aux critères ESG risquent d'être exposés à des risques de durabilité. Ces répercussions sur la valeur marchande peuvent résulter de problèmes de réputation, de sanctions ou de risques physiques ou de transition causés, par exemple par le changement climatique.

Risque lié à la finance durable et à la prise en compte de critères extra-financiers :

Une approche extra-financière peut être mise en place de différente manière par les gestionnaires financiers, notamment en raison de l'absence de labels communs ou harmonisés au niveau européen. Il peut ainsi être difficile de comparer des stratégies intégrant des critères extra-financiers. En effet, la sélection et les pondérations appliquées à certains investissements peuvent être basées sur des indicateurs qui partagent le même nom mais ont des significations différentes. Lors de l'évaluation d'un titre sur la base de critères extra-financiers, un sous-délégué de la gestion financière peut utiliser des sources de données fournies par des prestataires externes. Compte tenu de la nature évolutive des critères extra-financiers, ces sources de données peuvent actuellement être incomplètes, inexactes ou indisponibles. L'application de normes de conduite responsable des affaires ainsi que de critères extra-financiers dans les processus d'investissement peut conduire à l'exclusion des titres de certains émetteurs. Par conséquent, la performance financière de la SICAV peut parfois être meilleure ou moins bonne que celle de fonds similaires qui n'appliquent pas ces critères.

Risque lié à l'investissement en titres à caractère spéculatif : (maximum 10% de l'actif net)

L'attention des souscripteurs est appelée sur l'investissement en titres spéculatifs, dont la notation est inexistante ou ayant une notation minimale de BB- / Ba3 (2ème meilleure note selon les trois agences de notation Standard and Poor's, Moody's ou Fitch ou notation équivalente selon l'analyse du sous-délégué de la gestion financière ou notation établie par un prestataire externe sélectionné par le sous-délégué de la gestion financière) et qui sont négociés sur des marchés dont les modalités de fonctionnement, en termes de transparence et de liquidité, peuvent s'écarter sensiblement des standards admis sur les places boursières ou réglementées européennes. Ce risque vient accroître le risque crédit et peut entraîner une baisse amplifiée de la valeur liquidative. En conséquence, ce produit est destiné à des investisseurs suffisamment expérimentés pour pouvoir évaluer les mérites et les risques.

Risque lié aux obligations convertibles : (maximum 10% de l'actif net)

La SICAV comporte un risque de variations de sa valorisation, lié à son exposition sur les marchés des obligations convertibles. En effet, ces instruments sont liés indirectement aux marchés d'actions et aux marchés de taux (duration et crédit) et ainsi, en période de baisse des marchés actions et taux, la valeur liquidative de la SICAV pourra baisser.

Risque lié à l'investissement sur les pays hors OCDE (dont émergents) : (maximum 10% de l'actif net)

L'attention des investisseurs est attirée sur les conditions de fonctionnement et de surveillance de ces marchés qui peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales. Les mouvements de baisse sur ces marchés peuvent donc entraîner une baisse de la valeur liquidative plus rapide et plus forte.

Risque lié aux investissements solidaires : (maximum 10% de l'actif net) : par nature, les émetteurs solidaires ne sont pas cotés et les instruments financiers qu'ils émettent sont peu liquides. Le nombre de ces titres étant réduit, l'attention des actionnaires est attirée sur le risque de pertes potentielles attaché à ces valeurs qui ne présentent pas le même degré de sécurité, de liquidité ou de transparence que les valeurs négociées sur un marché, sauf s'ils bénéficient d'une garantie de liquidité de la part d'un tiers. Ces instruments financiers sont émis à des conditions de rémunération usuellement inférieures à celles des entreprises commerciales dans la mesure où, en sus de la traditionnelle analyse financière et de crédit, des critères particuliers d'analyse de nature extra-financière entrent en ligne de compte dans la décision d'investissement (prise en compte du rôle social joué par l'émetteur).

Risque de valorisation : (maximum 10% maximum de l'actif net) : le risque de valorisation présent dans la SICAV est lié à la nature des titres non cotés (titres solidaires). Il existe essentiellement du fait de la souscription puis de la valorisation des titres solidaires à l'actif de la SICAV en l'absence de cotations et de références de marchés permettant de les encadrer précisément. La matérialisation de ce risque peut impacter négativement la valeur liquidative de la SICAV.

GARANTIE OU PROTECTION : Néant

DUREE MINIMUM DE PLACEMENT RECOMMANDEE

5 ans.

RAPPORT DE GESTION

RAPPORT DU PRESIDENT A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES (exercice clos au 30 décembre 2022)

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Je vous ai réunis en Assemblée générale ordinaire, conformément aux dispositions de la loi et de nos statuts, afin de vous rendre compte de l'activité de votre société au cours de l'exercice clos le 30 décembre de 2022 et soumettre à votre approbation les comptes sociaux de cet exercice.

Comme vous le savez, votre société a été créée le 14 octobre dernier par l'absorption du FCP GF AMBITION SOLIDAIRE, permettant ainsi une continuité de la gestion financière des actifs en portefeuille ainsi que la reprise de l'historique de performances.

Ainsi, après avoir rappelé la vocation et les objectifs de votre société, évoqué l'environnement économique et financier ainsi que ses évolutions au cours de l'exercice, nous exposerons la politique de gestion suivie par votre société.

Nous commenterons enfin les résultats obtenus et les comptes de l'exercice.

Nous vous invitons à vous prononcer sur les projets de résolutions qui vous sont soumis.

Generali Investments Partners S.p.A.
Président de la SICAV
Représentée par Monsieur Eric DOMERGUE

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Les marchés actions européens ont clos l'année 2022 en baisse, avec un indice Eurostoxx en baisse de 15%

Le fonds Generali ambition solidaire a connu une année exceptionnelle en termes de performance dans un contexte particulièrement difficile. Au cours de l'année écoulée, le fonds a enregistré une baisse de seulement 7.4% hors frais.

Pour la partie purement « actions cotée » du fonds, la performance a été très supérieure à celle des indices (-4%).

Plus en détail jusqu'au début d'année 14/10/22 la perf du fonds actions (-9.2%) a été très supérieure à celle de à l'Eurostoxx (-20.5%). Ceci a été le résultat de notre stock-picking. En revanche du 14/10/22 (date de la conversion du fonds en SICAV « Article 8 SFDR ») au 30/12 la performance du fonds a été de +5.5% contre +11.1% pour le nouvel indice de référence du fonds. Cette forte sous-performance est clairement liée aux nombreux arbitrage que nous avons dû effectuer pour respecter la classification SFDR Article 8 (contrainte qui consiste à avoir une notre du fonds supérieure à celle de l'indice de référence amputé des 20% des sociétés les moins bien notée).

Au delà de la performance financière exceptionnelle, le fonds Generali ambition solidaire s'est également distingué par sa contribution à la durabilité et à la responsabilité sociale. Nous avons continué à investir dans des entreprises qui s'engagent en faveur de la durabilité environnementale et sociale, tout en veillant à ce que nos investissements contribuent à un impact positif sur la société et à la création de valeur à long terme.

En résumé, l'année a été très fructueuse pour le fonds Generali ambition solidaire, et nous sommes impatients de poursuivre sur cette lancée en mettant en œuvre notre stratégie d'investissement innovante et durable à l'avenir. Nous sommes convaincus que cela continuera à générer une performance financière solide pour nos investisseurs tout en contribuant à un monde meilleur.

Stratégie d'investissement

Rappelons que notre stratégie long terme repose sur trois piliers fondamentaux :

1/Nous estimons que l'inflation est le seul moyen raisonnable d'éponger l'excès de création monétaire par les banques centrales depuis la crise de 2008 (multiplication par ~10 de leur total de bilan). Pour s'en prémunir nous avons acheté au fil des années des « réservoir de valeurs » comme TotalEnergies Gabon, Galp, SES Global ou Microstrategy mais également des positions en devise Francs Suisse (Roche...), des sociétés qui ont du « Pricing Power » (ASML, SAP, Dior...) et des banques sensibles à une hausse des taux d'intérêt.

2/Depuis plusieurs années nous assistons à un réarmement des pays. C'est la raison pour laquelle nous avons un positionnement important dans le domaine de la défense (avec des sociétés comme CS Group, Leonardo, Safran, Thales...)

3/Les technologies permettent l'émergence de nouveaux business models et de gains de productivité ce qui en fait un secteur incontournable (ASML, Aixtron, SAP, Microstrategy).

Dans la poche obligataire, au cours de l'année, nous avons gardé un positionnement flexible et dynamique afin de profiter des différentes opportunités de marché.

Du côté taux, nous avons commencé l'année avec un profil défensif. Cela s'est traduit par l'augmentation de la volatilité alors que la BCE devait annoncer la réduction du programme d'achat. Compte tenu des tensions géopolitiques du premier trimestre 2022 et des données sur l'inflation, nous avons augmenté l'exposition sur la partie longue de la courbe des taux, qui est plus stable et agit comme une couverture en cas de nouvelles négatives du marché. Dans le même temps, nous avons conservé une sous-pondération pertinente par rapport à l'indice de référence.

Du côté du crédit, nous avons commencé l'année avec une surpondération sur les dettes subordonnées et les hybrides. Compte tenu des événements géopolitiques, des données sur l'inflation et des actions des banques centrales, nous avons pris des profits sur ces instruments et opté pour une approche plus défensive. Au quatrième trimestre 2022, compte tenu de la valorisation actuelle du crédit, nous avons acheté sélectivement de la dette de long terme, principalement de haute qualité.

A la fin de l'année, sur la poche obligataire, nous privilégions la dette privée offrant de meilleurs rendements et notamment la dette financière la mieux notée.

Retour sur 2022 et perspectives 2023

L'année 2022 a été particulièrement complexe et chargée d'événements majeurs qui vont transformer le monde sur le long terme :

-Crise Russe/Ukraine et ses conséquences sur les matières premières énergétiques et accentuation des craintes sur le gaz en particulier pour l'Allemagne, d'autant que la blitzkrieg s'enlise.

-Prise de conscience de l'importance de la défense militaire, après des décennies d'ingénuité.

-COVID – Propagation du variant Omicron en début d'année, politique zero COVID et ses répercussions sur les chaînes d'approvisionnement et la croissance mondiale.

-Inflation généralisée dans le monde qui pousse des Banques Centrales à devenir bellicistes, hausses de taux. Favorisant la lutte contre l'inflation au détriment de la croissance économique.

-Dans ce contexte hyper-inflationniste, la consommation marque le pas, la hausse des taux conduit à un krach obligataire et à la baisse des P/E, même si l'emploi et les résultats des sociétés restent solides.

-Chute de l'Euro atteignant la parité à 1 dollar.

-les crises sur les cryptoactifs (affaires Terra-Luna et FTX) montrant les dangers de la centralisation et les nombreuses interdépendances des acteurs dans ce domaine

- Le chaos en Grande Bretagne secouée par l'inflation et le départ de Boris Johnson du poste de 1er ministre britannique avec passage éclair de Liz Truss puis l'arrivée de Rishi Sunak..

2023 devrait voir se matérialiser les effets des hausses des taux des banques centrales et des hausses des salaires qui s'ajoutent à la forte inflation des matières premières et de l'énergie observée en 2022. En conséquence la croissance des BPA, bien que toujours positive, commence à ralentir dans un contexte de récession qui semble probable, même si la réouverture de la Chine et la vigueur de l'emploi devraient soutenir la demande. Nous restons donc prudents et maintenons notre anticipation d'une hausse de l'inflation durable, qui nous conduit à nous positionner sur des « réservoirs de valeur » surtout dans le contexte actuel complexe d'un point de vue géopolitique et économique.

La hausse des taux que nous constatons depuis plusieurs trimestres devrait se poursuivre mais ne devrait pas arrêter la hausse des actions si elle reste mesurée et progressive. Nous anticipons donc une trajectoire d'inflation soutenue (lié à la reprise économique mais surtout aux montants de dette importants émis par les banques centrales). Nous restons extrêmement vigilants face à l'inflation actuelle qui est importée (par la hausse des prix des matières premières) et qui rend donc l'action des banques centrales localement moins efficace.

Cette situation nécessite donc un stock-picking particulièrement prudent dans les secteurs que nous identifions comme étant les plus porteurs dans un contexte d'inflation raisonnable : Financières, Media, Transports, Biens de consommation et matière premières entre autres. Nous maintenons également notre conviction pour les valeurs technologiques (Semiconducteurs, logiciels, services).

Nous recherchons généralement les sociétés ayant la capacité à passer les hausses des coûts à leurs clients (société avec du pricing power).

Nous poursuivons notre stratégie qui consiste à remplacer les grandes sociétés de notre indice de référence en portefeuille par des sociétés de taille moyenne, qui non seulement bénéficient d'une valorisation souvent plus faible mais offrent également un profil de croissance plus attractif et un focus plus ciblé sur les segments sur lesquels nous voulons précisément investir.

Notre modèle de valorisation, fondé sur les cash-flows (DCF) bénéficie d'un contexte de taux d'intérêt toujours faibles ce qui légitime des WACC encore relativement bas. Ceci induit des valorisations attractives pour certaines sociétés, mais nous restons toujours très prudents sur les niveaux de valorisation atteint par certaines sociétés de croissance.

Nous adoptons en revanche une attitude plus prudente sur les sociétés très endettées dont le business-model repose sur un refinancement systématique de leur dette à échéance. En effet, le resserrement des conditions de crédit devrait impacter négativement leur situation économique

Performances

Les performances annuelles s'élèvent à - 8.57 % pour la part P.

Les performances passées ne préjugent pas des performances à venir

Opérations de financement sur titres en application du Règlement SFTR

L'OPC n'est pas concerné par les instruments SFTR au cours de l'exercice.

Effet de levier

Montant total du levier au	30/12/2022
	montant total du levier
méthode brute	104,79%
méthode de l'engagement	104,78%
Concernant la méthode de l'engagement, le montant total du levier affiche la moyenne trimestrielle de l'engagement calculé quotidiennement	
Concernant la méthode brute, le montant total du levier est calculé le 1er jour suivant la fin de mois	

Changements intervenus au cours de l'exercice

A compter du 14/10/2022 : Transformation du fonds en SICAV immatriculée au R.C.S de Paris et création d'une nouvelle catégorie d'action dénommée « R » Par conséquent, changement de code MFFA (anciennement FCP et ancien code PGN003).

A compter du 01/10/2022 : Mise à jour du prospectus : Changement de dépositaire BNP PARIBAS SA au lieu de BNP Paribas Securities Services.

DEONTOLOGIE

Instruments financiers du Groupe détenus dans le compartiment

Cette information figure dans l'annexe du rapport annuel – Complément d'information.

Principaux mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres sur la période

Néant

Dans le cadre de la gestion des Placements Collectifs, des frais de transaction sont facturés à l'occasion des opérations portant sur les instruments financiers (achats et ventes de titres, pensions, futures, swaps).

Transparence de la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales et des investissements durables

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit :

Identifiant d'entité juridique :

GF Ambition Solidaire

969500FQ10289XB1QC30

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Non

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental ___%

Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de _3_ % d'investissement durable

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ___%

Ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



1 - Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le Fonds promeut des caractéristiques environnementales et sociales relevant de l'article 8 de la réglementation SFDR à travers un processus d'investissement responsable. La Société de gestion gère activement le Fonds et sélectionne dans l'univers d'investissement initial les instruments financiers présentant des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) positifs. La Société de gestion évalue le degré de durabilité des émetteurs grâce à un score ESG provenant de sources externes.

Le Fonds fait la promotion des caractéristiques environnementales et/ou sociales à travers l'application des approches suivantes :

- Application d'exclusions impactant l'univers d'investissement du Fonds ;
- Amélioration de la note ESG pour chaque classe d'actifs ;
- Exposition à des investissements solidaires via une poche dédiée.

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit sont atteintes.

- Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?
... et par rapport aux périodes précédentes ?

Le Fonds a une approche en « amélioration de note ». Suite à une analyse extra-financière utilisant les scores ESG, les gérants s'assurent que la note ESG (Environnement, Social, et Gouvernance) de chacune des classes d'actifs du Fonds soit supérieure à la note des classes d'actifs de l'univers d'investissement duquel 20% des titres les moins bien notés sont exclus.

Au 31/12/2022, les scores ESG de chaque classe d'actifs ainsi que du portefeuille global comparés respectivement à leur univers d'investissement excluant les 20% des titres les moins bien notés étaient les suivants :

31/12/2022	Poche Actions	Poche Obligations
Score ESG	61.1	67.9
Score ESG Univers	61.5	65.1
Couverture	97%	100%

31/12/2022	Global
Score ESG	62.4
Score ESG Univers	62.3
Couverture	97%

Par ailleurs, le fonds a une poche d'investissement solidaire. Une portion minimale d'investissement solidaire est réalisée à travers une Société de Capital Risque (SCR) solidaire dédiée gérée par Inco Ventures. Pour chaque investissement de la SCR, Inco Ventures produit un score pour chaque investissement. Seules les entreprises avec une note au-dessus d'un seuil défini par Inco Venture sont retenues.

L'évaluation de l'impact social de la poche est réalisée en cinq parties, qui correspondent aux 5 dimensions d'analyse d'impact de l'Impact Management Project (IMP), standard international d'évaluation d'impact. Les 12 premiers champs d'analyse de l'Inco Ratings ont été ordonnés et adaptés pour s'intégrer dans ce cadre d'analyse de l'IMP. Les trois derniers champs d'analyse synthétisent l'analyse extra financière de l'entreprise sur les 3 axes E (Environnement), S (Social) et G (Gouvernance). Ainsi, l'indicateur retenu pour la définition de la durabilité des investissements repose sur un élément clé : une note globale supérieure ou égale à 12.

Au 31 décembre 2022, l'impact social des participations est décrit comme suit :

GF AMBITION SOLIDAIRE

Participation	Année d'investissement	Note Impact sur 17	Note ESG sur 3	Note totale /20	Note > 12 ?
Ammareal	2021	12.8	2.4	15.1	oui
Bibliothèques sans frontières	2022	16.0	2.5	16.0	oui
Domissori - EDUC'UP	2021	14.1	2.4	16.4	oui
Each One	2022	14.1	2.5	16.6	oui
Envie Autonomie	2022	12.6	2.5	15.1	oui
L'école des Cuistots					
Migrateurs	2022	17.0	2.7	19.7	oui
My Jugaad	2022	14.1	2.5	16.6	oui
MyFuture	2021	14.9	2.3	17.1	oui
Plateau Urbain	2022	13.5	2.8	16.2	oui
<u>Professorbob.ai</u>	2022	16.1	2.7	18.8	oui
Residservice	2020	12.1	2.0	14.1	oui
Solidarités					
International	2022	17.7	3.2	18.2	oui
UFSE	2021	16.1	2.3	16.1	oui

- Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?

Le Fonds atteint les objectifs d'investissements durables via les investissements dans la SCR Generali Investissement à Impact, faisant partie intégrante du fonds GF Ambition Solidaire.

L'objectif de l'investissement à travers la SCR solidaire est de prendre des participations (actifs non-cotés) dans les associations et entreprises solidaires ou d'utilité sociale qui ont une activité économique, afin de les soutenir dans la réalisation des opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières de nature à favoriser leur extension ou développement. L'objectif premier des investissements durables menés dans le cadre du fonds GF Ambition Solidaire est d'investir dans des entreprises et association soutenant les familles et enfants en situation de fragilité, et dans celles contribuant à l'insertion professionnelle des réfugiés.

- Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Le suivi du principe de DNSH est piloté à travers le suivi des controverses pour la partie non listée. Les anomalies relatives aux problématiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) jugées comme équivalentes à des controverses sont recherchées lors de la due diligence sur les associations et entreprises solidaire avant la phase d'investissement par INCO et un suivi post-investissement.

- ✓ Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Outre le questionnaire rempli au cours de la Due Diligence et qui comporte aussi des questions sur les caractéristiques environnementales et de gouvernance de l'entreprise, le suivi des Principales Incidences Négatives est réalisé via un questionnaire annuel rempli par la cible de l'investissement.

- ✓ Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investiss

ement sur
les
facteurs de
durabilité
liés aux
questions
environne
mentales
sociales et
de
personnel.

relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?

Au sein de la poche solidaire, Inco Venture s'attache à analyser et exclure les associations et entreprises qui enfreignent les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme à travers l'étape de due diligence.

A la date de publication du présent rapport, les données de la poche solidaire ne sont pas encore disponibles.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européennes en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental



2 - Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

A travers les politiques d'exclusion mises en place et dans le processus de gestion ESG, le Fonds considère les principales incidences négatives, listées dans le Règlement Délégué (UE) 2022/1288 de la Commission européenne du 6 avril 2022, suivantes (chaque numéro de PAI, tel que défini par le règlement, est indiqué entre parenthèses) :

- **Emissions de gaz à effet de serre : (#3) Intensité de gaz à effet de serre (GES) des sociétés bénéficiaires des investissements du Fonds ;**

Durant la période de référence, l'intensité de gaz à effet de serre du portefeuille était de 158.09

- **Les questions sociales et de personnel : (#10) Violation des principes du pacte mondial des Nations Unies (UNGC) et des principes directeurs de l'OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Economiques) pour les entreprises multinationales ;**

Durant la période de référence, aucun investissement n'a été réalisé dans des entreprises ayant commis de violation des principes du pacte mondial des Nations Unies (UNGC) et des principes directeurs de l'OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Economiques) pour les entreprises multinationales ;

- **(#14) Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques).**

Durant la période de référence, aucun investissement n'a été réalisé dans des entreprises ayant une exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques).



3 - Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

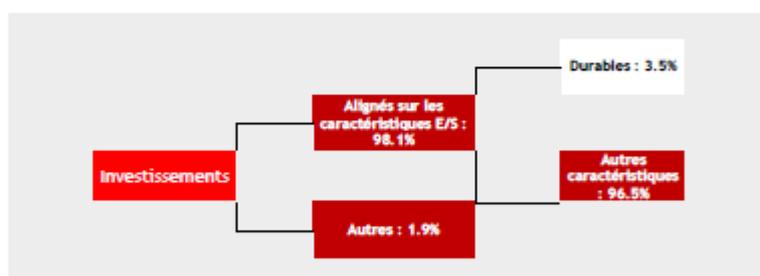
La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

1	Generali Investissement à Impact	5.40%	France	Private Equity
2	CHRISTIAN DIOR SE (CDI FP)	3.67%	France	Consommation discrétionnaire
3	UNICAJA BANCO SA (UNI SM)	3.17%	Spain	Financiers
4	ASML HOLDING NV (ASML NA)	3.15%	Netherlands	Technologie de l'information
5	CS GROUP SA (SX FP)	2.97%	France	Technologie de l'information
6	TOTALENERGIES EP GABON (EC FP)	2.77%	France	Energie
7	SAP SE (SAP GY)	2.11%	Germany	Technologie de l'information
8	GALP ENERGIA SGPS SA (GALP PL)	1.66%	Portugal	Energie
9	FRANCE O.A.T. 1.5 05/25/31	1.63%	France	Etats
10	SES (SESG FP)	1.60%	Luxembourg	Services de communication
11	L'OREAL (OR FP)	1.46%	France	Consommation de base
12	TUBACEX SA (TUB SM)	1.40%	Spain	Materiaux
13	EXMAR NV (EXM BB)	1.39%	Belgium	Energie
14	PIRAEUS PORT AUTHORITY SA (PPA GA)	1.34%	Greece	Industrie
15	ALUFLEXPACK AG (AFP SE)	1.34%	Switzerland	Materiaux

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques

4 - Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

- Quelle était l'allocation des actifs



La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie #2 Autres inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont pas alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

- Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Secteurs	%AuM
Technologie de l'information	13.87%
Industrie	12.99%
Financiers	11.29%
Energie	9.09%
Consommation discrétionnaire	7.82%
Etats	7.63%
Materiaux	7.00%
Services Publics	6.56%
Private Equity	6.11%
Services de communication	4.97%
Consommation de base	4.37%
Immobilier	3.73%
Santé	2.80%
Liquidités	0.99%
Autres	0.77%



5 - Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du chiffre d'affaires pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés bénéficiaires des investissements ;

0%

- Le produit financier est-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire alignés sur la taxinomie européenne ?

Oui

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

Non

N/A

- Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Le Fonds ne s'engage pas à investir dans des « investissements durables » tels que définis par la réglementation européenne sur la Taxonomie. Ainsi, la part minimale d'investissement dans des activités transitoires et habilitantes est de 0%.

- Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?

N/A. Ce produit financier ne s'engage pas à investir une proportion minimale dans des actifs durables, tels que définis par le règlement de l'Union Européenne sur la Taxonomie.

6 - Quel était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE ?



N/A. Ce produit financier ne s'engage pas à investir une proportion minimale dans des actifs durables, tels que définis par le règlement de l'Union Européenne sur la Taxonomie.



Le représente investissements ayant un environnemental tienne pas les critères en d'activités durables le plan mental au titre lement (UE)

7 - Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

Ce produit financier s'engage à investir une proportion minimale de 3.5 % dans des actifs durables sur le plan social.



8 - Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

La catégorie #2 Autres est composée d'instruments financiers de l'univers d'investissement pour lesquels aucune notation ESG n'a pu être déterminée ou dont les émetteurs n'ont pas satisfait aux critères ESG décrits ci-dessus pour être qualifiés de présentant des caractéristiques environnementales ou sociales positives.

Des garanties environnementales et sociales minimales en ce qui concerne les investissements hors OPC "Autres", car le filtre éthique s'applique toujours.



9 - Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

- Application d'exclusions impactant l'univers d'investissement du Fonds ;
- Amélioration de la note ESG pour chaque classe d'actifs comparée à son univers ;
- Exposition à des investissements solidaires via une poche dédiée.



Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable

10 - Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

- En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?

N/A

- Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?

N/A

- Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

N/A

- Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

N/A

INFORMATIONS SUR LA POLITIQUE DE REMUNERATION EN VIGUEUR AU SEIN DE LA SOCIETE DE GESTION

Eléments qualitatifs de rémunération

L'information sur la politique de rémunération, applicable durant l'exercice comptable 2022, est disponible sur demande formulée auprès de la société de gestion : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - TSA 47000 -75318 Paris cedex 09. Des informations descriptives de la politique de rémunération de la société de gestion sont également disponibles sur le site internet <http://www.bnpparibas-am.com/fr/politique-de-remuneration/>.

Eléments quantitatifs de rémunération

Ci-dessous, les informations quantitatives sur les rémunérations, telles qu'elles sont requises par l'article 22 de la directive AIFM (Directive 2011/61/UE du 8 juin 2011) et par l'article 69-3 de la directive OPCVM V (Directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014), dans un format conforme aux préconisations de l'association de Place AFG (Association Française de Gestion)¹.

Rémunérations agrégées des collaborateurs de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France (« BNPP AM France ») (art 22-2-e de la directive AIFM et art 69-3 (a) de la directive OPCVM V):

	Nombre de collaborateurs	Rémunération Totale (k EUR) (fixe + variable)	Dont rémunération variable totale (k EUR)
Ensemble des collaborateurs de BNPP AM France ²	978	133,825	50,406

Rémunérations agrégées des collaborateurs de BNPP AM France dont l'activité a un impact significatif sur le profil de risque et sont donc « Collaborateurs Régulés »³ (art 22-2-f de la directive AIFM et art 69-3 (b) de la directive OPCVM V):

Secteur d'Activité	Nombre de collaborateurs	Rémunération Totale (k EUR)
Collaborateurs Régulés employés de BNPP AM France :	176	42,857
<i>dont gérants de Fonds d'Investissement Alternatifs / d'OPCVM / gérants de mandats européens</i>	154	34,914

¹ NB : les montants de rémunération ci-dessus ne sont pas directement réconciliables avec les données comptables de l'année, car ils reflètent des montants attribués, sur la base du périmètre des effectifs à la clôture de la campagne annuelle de rémunération variable, en mai 2022. Ainsi, par exemple, ces montants incluent toutes les rémunérations variables attribuées lors de cette campagne, qu'ils soient différés ou non, et que les collaborateurs soient finalement restés dans l'entreprise ou non.

² Outre ces effectifs et les montants correspondants, il faut noter les

- 5 collaborateurs de la succursale autrichienne, dont 1 a le statut d' « Identified Staff », et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2022 à 916 K EUR et 370 K EUR;
- 23 collaborateurs de la succursale allemande, dont 1 a le statut d' « Identified Staff », et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2021 à 5,026 K EUR et 1,867 K EUR.
- 53 collaborateurs de la succursale italienne, dont 2 ont le statut d' « Identified Staff », et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2021 à 6,171 K EUR et 1,910 K EUR.
- 74 collaborateurs de la succursale néerlandaise, dont 10 ont le statut d' « Identified Staff », et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2021 à 10,668 K EUR et 2,902 K EUR.

³ La liste des collaborateurs régulés est déterminée au vu de la revue conduite en fin d'année.

Autres informations :

➤ Nombre de fonds FIA et OPCVM sous gestion de BNPP AM France :

	Nombre de fonds (31.12.2022)	En-cours géré (milliards d'Euros) au 31.12.2022
OPCVM	188	79
Fonds d'Investissement Alternatifs	315	45

- En 2022, 6,6 k EUR ont été versés, au titre du « carried interests » (intéressement aux plus-values) aux collaborateurs de BNPP AM France présents au 31.12.2022.
- Sous la supervision du comité de rémunération de BNP Paribas Asset Management Holding et de son conseil d'administration, un audit indépendant et centralisé de la politique globale de rémunération de BNP Paribas Asset Management, et de sa mise en œuvre au cours de l'exercice 2021, a été réalisé entre Juin et Septembre 2022. Les résultats de cet audit, qui a couvert les entités de BNP Paribas Asset Management titulaires d'une licence AIFM et/ou OPCVM, ont donné lieu à la cotation « Satisfaisant » (soit la meilleure cotation sur quatre possibles) soulignant ainsi la solidité du dispositif en place, notamment lors de ses étapes clefs : identification des collaborateurs régulés, cohérence du lien performance-rémunération, application des règles de différés obligatoires, mise en œuvre des mécanismes d'indexation et de différés. Une recommandation -sans caractère d'alerte- a été émise en 2022, la documentation et les contrôles de la sélection des paniers d'indexation pour les membres des équipes de gestion qui ne gèrent pas directement eux-mêmes des portefeuilles nécessitent dans certains cas d'être améliorée.
- Des informations supplémentaires sur la détermination de la rémunération variable et sur ces instruments de rémunération différée, sont fournies dans la description de la politique de rémunération, publiée sur le site internet de la société

INFORMATION SUR LA POLITIQUE DE SELECTION ET D'EVALUATION DES SERVICES D'AIDE A LA DECISION D'INVESTISSEMENT ET D'EXECUTION D'ORDRES

L'information sur la politique de sélection et d'évaluation des entités qui fournissent les services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres de BNP Paribas Asset Management France est disponible sur le site www.bnpparibas-am.fr.

COMPTE RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMEDIATION

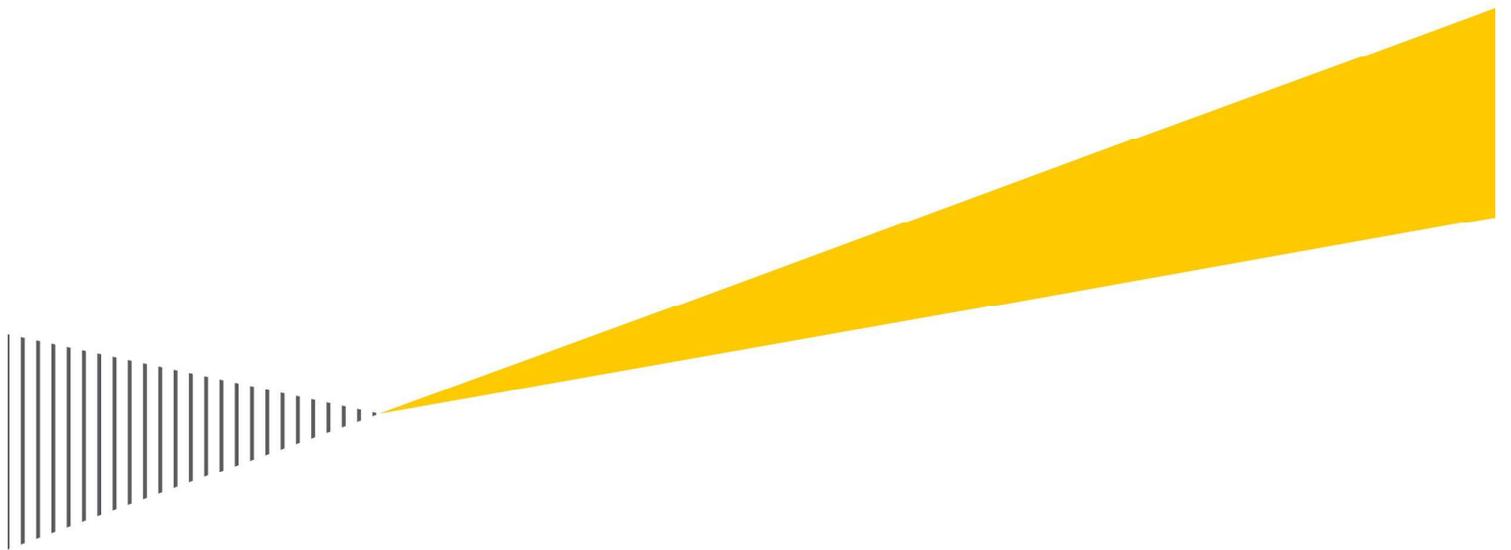
Le dernier compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site www.bnpparibas-am.fr.

POLITIQUE DE BEST SELECTION ET BEST EXECUTION DE BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT FRANCE (BNPP AM FRANCE)

La politique de sélection et d'exécution est disponible sur le site www.bnpparibas-am.fr.

La politique de vote est disponible sur le site www.bnpparibas-am.fr.

Depuis le 24 février 2022, nous nous sommes montrés très attentif aux implications du conflit entre la Russie et l'Ukraine, ainsi qu'à ses répercussions en termes de pénurie d'énergie et d'approvisionnement alimentaire en Europe. Nous surveillons de près la situation au niveau des perspectives globales, des marchés et des risques financiers afin de prendre toutes les mesures nécessaires dans l'intérêt de actionnaires.



GF Ambition Solidaire

Premier exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG et Autres



GF Ambition Solidaire

Premier exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux Associés de la SICAV GF Ambition Solidaire,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif GF Ambition Solidaire constitué sous forme de société d'investissement à capital variable (SICAV) relatifs au premier exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SICAV à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.
En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 3 mai 2023

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres



Youssef Boujanoui

Bilan actif

	Exercice 30/12/2022	Exercice 31/12/2021
Immobilisations Nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	224,543,065.53	258,180,800.99
Actions et valeurs assimilées	172,565,602.49	192,695,742.71
Négoциées sur un marché réglementé ou assimilé	172,565,602.49	192,695,742.71
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées	26,317,800.46	37,501,580.03
Négoциées sur un marché réglementé ou assimilé	26,317,800.46	37,501,580.03
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances	11,148,129.58	11,798,851.75
Négoциés sur un marché réglementé ou assimilé - Titres de créances négociables	-	-
Négoциés sur un marché réglementé ou assimilé - Autres titres de créances	11,148,129.58	11,798,851.75
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres d'organismes de placement collectif	14,511,533.00	16,184,626.50
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne	14,511,533.00	16,184,626.50
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-
Créances représentatives de titre reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres prêtés	-	-
Titres empruntés	-	-
Titres donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Instruments financiers à terme	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Autres Actifs : Loans	-	-
Autres instruments financiers	-	-
Créances	1,293,010.48	353,971.47
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	1,293,010.48	353,971.47
Comptes financiers	2,367,895.04	929,143.86
Liquidités	2,367,895.04	929,143.86
TOTAL DE L'ACTIF	228,203,971.05	259,463,916.32

Bilan passif

	Exercice 30/12/2022	Exercice 31/12/2021
Capitaux propres	-	-
Capital	221,647,347.47	246,992,561.96
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	-	-
Report à nouveau (a)	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	4,980,646.53	10,604,086.70
Résultat de l'exercice (a,b)	1,637.53	1,127,605.02
Total capitaux propres (= Montant représentatif de l'actif net)	226,629,631.53	258,724,253.68
Instruments financiers	-	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-
Dettes représentatives de titres donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Instruments financiers à terme	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	1,574,339.52	739,662.64
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	1,574,339.52	739,662.64
Comptes financiers	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
TOTAL DU PASSIF	228,203,971.05	259,463,916.32

(a) Y compris comptes de régularisations.

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice.

Hors-bilan

	Exercice 30/12/2022	Exercice 31/12/2021
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Futures		
vente EURO STOXX 50 - FUTURE 18/03/2022	-	2,529,625.00
Engagements de gré à gré		
Autres engagements		
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Futures		
achat EURO-BUND FUTURE 08/03/2022	-	4,284,250.00
achat EURO-BUND FUTURE 08/03/2023	1,993,950.00	-
achat EURO BUXL 30Y BONDS 08/03/2023	1,081,920.00	-
achat EURO STOXX 50 - FUTURE 17/03/2023	9,841,000.00	-
Engagements de gré à gré		
Autres engagements		

Compte de résultat

	Exercice 30/12/2022	Exercice 31/12/2021
Produits sur opérations financières	-	-
Produits sur actions et valeurs assimilées	548,983.89	3,332,921.82
Produits sur obligations et valeurs assimilées	45,429.23	546,949.81
Produits sur titres de créances	-	243,398.47
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	3,148.10	237.08
Produits sur prêts	-	-
Autres produits financiers	-	-
TOTAL I	597,561.22	4,123,507.18
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur dettes financières	-	-28,111.76
Autres charges financières	-	-
TOTAL II	-	-28,111.76
Résultat sur opérations financières (I + II)	597,561.22	4,095,395.42
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-595,410.44	-2,981,007.14
Résultat net de l'exercice (I + II + III + IV)	2,150.78	1,114,388.28
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-513.25	13,216.74
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I + II + III + IV + V + VI)	1,637.53	1,127,605.02

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01 du 14 Janvier 2014, modifié.

La devise de comptabilité est l'Euro.

Toutes les valeurs mobilières qui composent le portefeuille ont été comptabilisées au coût historique, frais exclus.

Les titres et instruments financiers à terme ferme et conditionnel détenus en portefeuille libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité sur la base des taux de change relevés à Paris au jour de l'évaluation.

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et lors de l'arrêté des comptes selon les méthodes suivantes :

Valeurs mobilières

Les titres cotés : à la valeur boursière - coupons courus inclus (cours clôture jour)

Toutefois, les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation, ou cotées par des contributeurs et pour lequel le cours a été corrigé, de même que les titres qui ne sont pas négociés sur un marché réglementé, sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion (ou du conseil d'administration pour une Sicav), à leur valeur probable de négociation. Les prix sont corrigés par la société de gestion en fonction de sa connaissance des émetteurs et/ou des marchés.

Les O.P.C. : à la dernière valeur liquidative connue, à défaut à la dernière valeur estimée. Les valeurs liquidatives des titres d'organismes de placements collectifs étrangers valorisant sur une base mensuelle, sont confirmées par les administrateurs de fonds. Les valorisations sont mises à jour de façon hebdomadaire sur la base d'estimations communiquées par les administrateurs de ces OPC et validées par le gérant.

Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui applicable à des émissions de titres équivalents affecté, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur. En l'absence de sensibilité, les titres d'une durée résiduelle égale à trois mois sont valorisés au dernier taux jusqu'à l'échéance et ceux acquis à moins de trois mois, les intérêts sont linéarisés.

Les EMTN font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion.

Instruments financiers à terme et conditionnels

Futures : cours de compensation jour.

L'évaluation hors bilan est calculée sur la base du nominal, de son cours de compensation et, éventuellement, du cours de change.

Options : cours de clôture jour ou, à défaut, le dernier cours connu.

Options OTC : ces options font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion.

L'évaluation hors bilan est calculée en équivalent sous-jacent en fonction du delta et du cours du sous-jacent et, éventuellement, du cours de change.

Change à terme : réévaluation des devises en engagement au cours du jour en prenant en compte le report / déport calculé en fonction de l'échéance du contrat.

Dépôts à terme : ils sont enregistrés et évalués pour leur montant nominal, même s'ils ont une échéance supérieure à trois mois. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent. Toutefois, certains contrats prévoient des conditions particulières en cas de demande de remboursement anticipé afin de prendre en compte l'impact de hausse de la courbe de financement de la contrepartie. Les intérêts courus peuvent alors être diminués de cet impact, sans pouvoir être négatifs. Les dépôts à terme sont alors au minimum évalués à leur valeur nominale.

Swaps de taux :

- pour les swaps d'échéance inférieure à trois mois, les intérêts sont linéarisés
- les swaps d'échéance supérieure à trois mois sont revalorisés à la valeur du marché

Les produits synthétiques (association d'un titre et d'un swap) sont comptabilisés globalement. Les intérêts des swaps à recevoir dans le cadre de ces produits sont valorisés linéairement.

GF AMBITION SOLIDAIRE

Les assets swaps et les produits synthétiques sont valorisés sur la base de sa valeur de marché. L'évaluation des assets swaps est basée sur l'évaluation des titres couverts à laquelle est retranchée l'incidence de la variation des spreads de crédit. Cette incidence est évaluée à partir de la moyenne des spreads communiqués par 4 contreparties interrogées mensuellement, corrigée d'une marge, en fonction de la notation de l'émetteur.

L'engagement hors bilan des swaps correspond au nominal.

Swaps structurés (swaps à composante optionnelle) : ces swaps font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion.

L'engagement hors bilan de ces swaps correspond à la valeur nominale.

L'évaluation des swaps d'indice, calculée par l'équipe « OTC pricing & Services », est utilisée pour le calcul de la valeur liquidative après contrôle de cohérence avec la valorisation de la contrepartie si elle est reçue dans les délais. En cas de non disponibilité ou d'incohérence, OTC pricing et Services se rapproche de la contrepartie pour identifier et résoudre les problèmes.

L'engagement hors bilan de ces swaps correspond à la valeur nominale.

Frais de gestion financière et frais administratifs externes au gestionnaire financier par délégation

- 1.20 % TTC maximum pour l'action P

La dotation est calculée sur la base de l'actif net. Ces frais, n'incluant pas les frais de transaction, seront directement imputés au compte de résultat du Fonds.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés à l'OPC, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiaires (courtage, impôts de bourse,...) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Frais de recherche

Néant

Commission de surperformance

Néant

Rétrocession de frais de gestion

Néant

Méthode de comptabilisation des intérêts

Intérêts encaissés.

Affectation des résultats réalisés

Capitalisation pour les actions P.

Affectation des plus-values nettes réalisées

Capitalisation pour les actions P.

Changements affectant la SICAV

Néant

Evolution de l'actif net

	Exercice 30/12/2022	Exercice 31/12/2021
Actif net en début d'exercice	258,724,253.68	228,523,833.30
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'O.P.C.)	15,517,527.63	22,914,957.45
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'O.P.C.)	-25,334,012.04	-25,737,599.89
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	21,334,983.15	13,368,884.51
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-5,247,654.17	-1,742,653.41
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	2,599,372.32	86,801.07
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-3,014,533.70	-1,020,290.00
Frais de transaction	-164,241.51	-51,866.14
Différences de change	7,642.61	22,485.12
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	-40,915,672.00	21,332,608.39
Différence d'estimation exercice N	-9,931,366.69	30,984,305.31
Différence d'estimation exercice N-1	-30,984,305.31	-9,651,696.92
Variation de la différence d'estimation des instruments financiers à terme :	-1,617,420.00	-87,295.00
Différence d'estimation exercice N	-1,778,940.00	-161,520.00
Différence d'estimation exercice N-1	161,520.00	74,225.00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	4,739,385.56	1,114,388.28
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	226,629,631.53	258,724,253.68

Complément d'information 1

	Exercice 30/12/2022
Immobilisations	
Valeur des immobilisations	-
Amortissement des immobilisations	-
Engagements reçus ou donnés	
Engagements reçus ou donnés (garantie de capital ou autres engagements) (*)	-
Valeur actuelle des instruments financiers inscrits en portefeuille constitutifs de dépôts de garantie	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Instruments financiers en portefeuille émis par le prestataire ou les entités de son groupe	
Dépôts	-
Actions	-
Titres de taux	194,276.92
OPC	-
Acquisitions et cessions temporaires sur titres	-
Swaps (en nominal)	-
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire	
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension	-
Titres empruntés	-

(*) Pour les OPC garantis, l'information figure dans les règles et méthodes comptables.

Complément d'information 2

		Exercice 30/12/2022	
Emissions et rachats pendant l'exercice comptable		Nombre de titres	
Catégorie de classe P (Devise: EUR)			
	Nombre de titres émis	29,129.9726	
	Nombre de titres rachetés	48,386.2211	
Commissions de souscription et/ou de rachat		Montant (EUR)	
	Commissions de souscription acquises à l'OPC	-	
	Commissions de rachat acquises à l'OPC	-	
	Commissions de souscription perçues et rétrocédées	-	
	Commissions de rachat perçues et rétrocédées	-	
Frais de gestion		Montant (EUR)	% de l'actif net moyen
Catégorie de classe P (Devise: EUR)			
	Frais de gestion et de fonctionnement (*)	595,410.44	0.26
	Commissions de surperformance	-	-
	Autres frais	-	-
Rétrocessions de frais de gestion (toutes parts confondues)		-	

(*) Pour les OPC dont la durée d'exercice n'est pas égale à 12 mois, le pourcentage de l'actif net moyen correspond au taux moyen annualisé.

Ventilation par nature des créances et dettes

	Exercice 30/12/2022
Ventilation par nature des créances	
Avoir fiscal à récupérer	-
Déposit euros	1,177,801.90
Déposit autres devises	-
Collatéraux espèces	-
Valorisation des achats de devises à terme	-
Contrevaleur des ventes à terme	-
Autres débiteurs divers	84,208.58
Coupons à recevoir	31,000.00
TOTAL DES CREANCES	1,293,010.48
Ventilation par nature des dettes	
Déposit euros	-
Déposit autres devises	-
Collatéraux espèces	-
Provision charges d'emprunts	-
Valorisation des ventes de devises à terme	-
Contrevaleur des achats à terme	-
Frais et charges non encore payés	229,125.75
Autres créditeurs divers	1,345,213.77
Provision pour risque des liquidités de marché	-
TOTAL DES DETTES	1,574,339.52

Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

	Exercice 30/12/2022
Actif	
Obligations et valeurs assimilées	26,317,800.46
Obligations indexées	-
Obligations convertibles	-
Titres participatifs	-
Autres Obligations et valeurs assimilées	26,317,800.46
Titres de créances	11,148,129.58
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	11,148,129.58
Bons du Trésor	-
Autres TCN	-
Autres Titres de créances	11,148,129.58
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Autres actifs : Loans	-
Passif	
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Actions	-
Obligations	-
Autres	-
Hors-bilan	
Opérations de couverture	
Taux	-
Actions	-
Autres	-
Autres opérations	
Taux	3,075,870.00
Actions	9,841,000.00
Autres	-

Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variable	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	19,464,214.71	-	6,853,585.75	-
Titres de créances	5,835,688.65	-	5,312,440.93	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	2,367,895.04
Passif				
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	3,075,870.00	-	-	-

Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	[0 - 3 mois]]3 mois - 1 an]]1 - 3 ans]]3 - 5 ans]	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	910,190.06	-	25,407,610.40
Titres de créances	-	512,660.38	3,434,444.55	1,745,717.59	5,455,307.06
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-	-
Comptes financiers	2,367,895.04	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	3,075,870.00

Ventilation par devise de cotation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	CHF	USD
Actif		
Dépôts	-	-
Actions et valeurs assimilées	8,810,252.64	7,595,315.07
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Titres de créances	-	-
Titres d'OPC	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-
Autres actifs: Loans	-	-
Autres instruments financiers	-	-
Créances	-	-
Comptes financiers	8,072.67	14,860.82
Passif		
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-
Dettes	-	-
Comptes financiers	-	-
Hors-bilan		
Opérations de couverture	-	-
Autres opérations	-	-

Seules les cinq devises dont le montant le plus représentatif composant l'actif net sont incluses dans ce tableau.

Affectation des résultats

Catégorie de classe P (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 30/12/2022	Exercice 31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	1,637.53	1,127,605.02
Total	1,637.53	1,127,605.02
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	1,637.53	1,127,605.02
Total	1,637.53	1,127,605.02
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 30/12/2022	Exercice 31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	4,980,646.53	10,604,086.70
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	4,980,646.53	10,604,086.70
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	4,980,646.53	10,604,086.70
Total	4,980,646.53	10,604,086.70
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

Catégorie de classe P (Devise: EUR)

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
Valeur liquidative (en EUR)					
Actions C	403.17	480.16	491.36	563.14	514.86
Actif net (en k EUR)	183,568.17	217,927.99	228,523.83	258,724.25	226,629.63
Nombre de titres					
Actions C	455,302.9768	453,865.0978	465,081.7942	459,428.2122	440,171.9637

Date de mise en paiement	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)					
Actions C	19.04	21.87	26.58	23.08	11.31
Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)					
Actions C	4.42	5.14	3.94	2.45	0.00

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

Inventaire des instruments financiers au 30 Décembre 2022

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
Actions et valeurs assimilées				172,565,602.49	76.14
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé				172,565,602.49	76.14
AIR LIQUIDE SA	20,000.00	132.40	EUR	2,648,000.00	1.17
AIXTRON SE	100,000.00	26.97	EUR	2,697,000.00	1.19
ALLIANZ SE-REG	14,256.00	200.90	EUR	2,864,030.40	1.26
ALUFLEXPACK AG	171,131.00	17.66	CHF	3,060,583.79	1.35
ANHEUSER-BUSCH INBEV SA/NV	30,000.00	56.27	EUR	1,688,100.00	0.74
ARIMA REAL ESTATE SOCIMI SA	221,866.00	7.50	EUR	1,663,995.00	0.73
ASML HOLDING NV	14,256.00	503.80	EUR	7,182,172.80	3.17
BASF SE	26,118.00	46.39	EUR	1,211,614.02	0.53
BEFESA SA	40,000.00	45.06	EUR	1,802,400.00	0.80
BFF BANK SPA	300,000.00	7.41	EUR	2,223,000.00	0.98
BROADPEAK SAS	47,226.00	5.68	EUR	268,243.68	0.12
CAPGEMINI SE	10,000.00	155.95	EUR	1,559,500.00	0.69
CHRISTIAN DIOR SE	12,283.00	681.00	EUR	8,364,722.99	3.69
COINBASE GLOBAL INC -CLASS A	50,000.00	35.39	USD	1,657,999.53	0.73
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN	25,000.00	45.65	EUR	1,141,250.00	0.50
CONSTRUCC Y AUX DE FERROCARR	80,000.00	26.50	EUR	2,120,000.00	0.94
CORTICEIRA AMORIM SA	151,869.00	8.72	EUR	1,324,297.68	0.58
CS GROUP SA	599,714.00	11.30	EUR	6,776,768.20	2.99
CTAC NV	235,363.00	3.35	EUR	788,466.05	0.35
DOVALUE SPA	200,000.00	7.16	EUR	1,432,000.00	0.63
ECONOCOM GROUP	30,000.00	2.85	EUR	85,500.00	0.04
ECOSLOPS	100,000.00	7.70	EUR	770,000.00	0.34
EDP-ENERGIAS DE PORTUGAL SA	600,000.00	4.66	EUR	2,793,600.00	1.23
EIFFAGE	20,000.00	91.92	EUR	1,838,400.00	0.81
ENAV SPA	200,000.00	3.96	EUR	792,000.00	0.35
ENERGY SPA	300,731.00	2.41	EUR	724,761.71	0.32
ENOGIA SAS	60,000.00	3.59	EUR	215,400.00	0.10
ERYTECH PHARMA	70,000.00	0.37	EUR	25,676.00	0.01
EXMAR NV	400,000.00	7.92	EUR	3,168,000.00	1.40
FERRARI NV	5,000.00	200.20	EUR	1,001,000.00	0.44
GALP ENERGIA SGPS SA	300,000.00	12.61	EUR	3,783,000.00	1.67
GAZTRANSPORT ET TECHNIGA SA	30,021.00	99.80	EUR	2,996,095.80	1.32
GEA GROUP AG	30,000.00	38.20	EUR	1,146,000.00	0.51

Inventaire des instruments financiers au 30 Décembre 2022

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
GECINA SA	23,461.00	95.15	EUR	2,232,314.15	0.99
GENERALFINANCE SPA	15,999.00	7.20	EUR	115,192.80	0.05
GREENVOLT-ENERGIAS RENOVAVEI	200,000.00	7.80	EUR	1,560,000.00	0.69
GUERBET	111,948.00	16.96	EUR	1,898,638.08	0.84
HELLENIC EXCHANGES - ATHENS	190,019.00	3.10	EUR	589,058.90	0.26
HENSOLDT AG	50,000.00	22.10	EUR	1,105,000.00	0.49
ID LOGISTICS GROUP	5,987.00	268.00	EUR	1,604,516.00	0.71
IHS HOLDING LTD	180,000.00	6.15	USD	1,037,245.26	0.46
IMERYS SA	50,000.00	36.34	EUR	1,817,000.00	0.80
INTRACOM HOLDINGS SA-REG	214,879.00	1.81	EUR	388,930.99	0.17
IREN SPA	1,700,000.00	1.47	EUR	2,495,600.00	1.10
KERING	2,000.00	475.50	EUR	951,000.00	0.42
KONINKLIJKE DSM NV	5,000.00	114.30	EUR	571,500.00	0.25
LABORATORIOS FARMACEUTICOS R	40,000.00	36.06	EUR	1,442,400.00	0.64
LEONARDO SPA	100,000.00	8.06	EUR	806,000.00	0.36
LINDE PLC	7,000.00	305.45	EUR	2,138,150.00	0.94
LOREAL	10,000.00	333.60	EUR	3,336,000.00	1.47
MERSEN	4,249.00	37.75	EUR	160,399.75	0.07
MICHELIN (CGDE)	100,000.00	25.98	EUR	2,598,500.00	1.15
MICROSOFT CORP	10,000.00	239.82	USD	2,247,083.63	0.99
MICROSTRATEGY INC-CL A	20,000.00	141.57	USD	2,652,986.65	1.17
ONTEX GROUP NV - W/I	300,000.00	6.24	EUR	1,872,000.00	0.83
OPAP SA	200,000.00	13.23	EUR	2,646,000.00	1.17
ORANGE BELGIUM	30,000.00	17.24	EUR	517,200.00	0.23
ORPEA	60,000.00	6.17	EUR	370,320.00	0.16
PERNOD RICARD SA	15,000.00	183.75	EUR	2,756,250.00	1.22
PIOVAN SPA	200,000.00	8.08	EUR	1,616,000.00	0.71
PIRAEUS PORT AUTHORITY SA	193,884.00	15.80	EUR	3,063,367.20	1.35
PROSUS NV	35,000.00	64.45	EUR	2,255,750.00	1.00
RELX PLC	91,068.00	25.84	EUR	2,353,197.12	1.04
RHEINMETALL AG	13,000.00	186.05	EUR	2,418,650.00	1.07
ROCHE HOLDING AG-GENUSSCHEIN	9,000.00	290.50	CHF	2,647,729.00	1.17
SAFRAN SA	15,000.00	116.92	EUR	1,753,800.00	0.77
SAP SE	50,000.00	96.39	EUR	4,819,500.00	2.13
SCHNEIDER ELECTRIC SE	15,000.00	130.72	EUR	1,960,800.00	0.87
SCHOELLER-BLECKMANN OILFIELD	30,000.00	58.20	EUR	1,746,000.00	0.77

Inventaire des instruments financiers au 30 Décembre 2022

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
SES	600,000.00	6.09	EUR	3,654,000.00	1.61
SQLI SA-REG	10,570.00	44.00	EUR	465,080.00	0.21
TECHNOPROBE SPA	200,000.00	6.70	EUR	1,340,000.00	0.59
TELEVISION FRANCAISE (T.F.1)	259,861.00	7.16	EUR	1,859,305.46	0.82
TENARIS SA	80,000.00	16.29	EUR	1,302,800.00	0.57
TOTALENERGIES EP GABON	39,940.00	158.00	EUR	6,310,520.00	2.78
TUBACEX SA	1,600,000.00	2.00	EUR	3,196,800.00	1.41
UBS GROUP AG-REG	160,500.00	17.20	CHF	2,796,498.56	1.23
UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD	60,000.00	48.63	EUR	2,917,800.00	1.29
UNICAJA BANCO SA	7,000,000.00	1.03	EUR	7,217,000.00	3.18
VIVENDI SE	150,000.00	8.91	EUR	1,337,100.00	0.59
VOPAK	100,000.00	27.75	EUR	2,775,000.00	1.22
WORLDLINE SA - WI	20,000.00	36.53	EUR	730,600.00	0.32
ZUR ROSE GROUP AG	11,800.00	25.56	CHF	305,441.29	0.13
Obligations et valeurs assimilées				26,317,800.46	11.61
Négoциées sur un marché réglementé ou assimilé				26,317,800.46	11.61
BARCLAYS PLC 22-28/01/2028 FRN	200,000.00	85.57	EUR	172,860.87	0.08
BELGIAN 1% 15-22/06/2031	200,000.00	84.76	EUR	170,588.59	0.08
DEUTSCHLAND REP 0% 19-15/08/2029	2,500,000.00	84.88	EUR	2,121,889.43	0.94
EDP SA 21-02/08/2081 FRN	1,300,000.00	85.77	EUR	1,125,321.38	0.50
EDP SA 21-14/03/2082 FRN	700,000.00	81.73	EUR	580,629.02	0.26
ENEL FIN INTL NV 0.25% 22-17/11/2025	1,000,000.00	90.99	EUR	910,190.06	0.40
FRANCE O.A.T. 0% 20-25/11/2030	150,000.00	79.50	EUR	119,248.39	0.05
FRANCE O.A.T. 1.25% 16-25/05/2036	1,750,000.00	77.73	EUR	1,373,565.95	0.61
FRANCE O.A.T. 1.25% 18-25/05/2034	900,000.00	81.33	EUR	738,852.19	0.33
FRANCE O.A.T. 1.5% 15-25/05/2031	4,100,000.00	89.58	EUR	3,710,496.44	1.64
HELLENIC REP 3.9% 17-30/01/2033	1,000,000.00	95.44	EUR	990,487.19	0.44
IBERDROLA INTL 19-31/12/2049 FRN	1,500,000.00	96.43	EUR	1,489,822.06	0.66
IBERDROLA INTL 20-31/12/2060 FRN	500,000.00	89.34	EUR	453,122.99	0.20
INFRASTRUTTURE W 1.625% 20-21/10/2028	500,000.00	85.17	EUR	427,505.40	0.19
IRISH GOVT 1.1% 19-15/05/2029	500,000.00	89.61	EUR	451,542.59	0.20
ITALY BTPS 0.95% 20-01/08/2030	2,300,000.00	78.22	EUR	1,808,376.40	0.80
ITALY BTPS 1.65% 15-01/03/2032	3,000,000.00	78.84	EUR	2,382,196.59	1.05
NETHERLANDS GOVT 0.25% 19-15/07/2029	50,000.00	85.17	EUR	42,644.62	0.02
NGG FINANCE 19-05/12/2079 FRN	750,000.00	93.28	EUR	700,567.41	0.31
PORTUGUESE OTS 0.475% 20-18/10/2030	100,000.00	80.61	EUR	80,708.01	0.04

Inventaire des instruments financiers au 30 Décembre 2022

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
POSTE ITALIANE 21-31/12/2061 FRN	430,000.00	76.49	EUR	334,855.32	0.15
REP OF AUSTRIA 0.5% 19-20/02/2029	150,000.00	86.06	EUR	129,738.16	0.06
SPANISH GOVT 0.5% 21-31/10/2031	2,000,000.00	77.65	EUR	1,554,718.32	0.69
SPANISH GOVT 1.25% 20-31/10/2030	2,000,000.00	85.55	EUR	1,715,309.60	0.76
TELEFONICA EUROP 14-31/12/2049 FRN	500,000.00	99.56	EUR	520,170.51	0.23
TELEFONICA EUROP 19-31/12/2049 FRN	500,000.00	95.64	EUR	495,890.31	0.22
VODAFONE GROUP 18-03/01/2079 FRN	1,000,000.00	98.03	EUR	980,345.88	0.43
VONOVIA SE 1% 21-16/06/2033	1,100,000.00	66.37	EUR	736,156.78	0.32
Titres de créances				11,148,129.58	4.92
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé				11,148,129.58	4.92
Autres Titres de Créances				11,148,129.58	4.92
ACHMEA BV 13-04/04/2043 FRN	1,200,000.00	100.35	EUR	1,258,215.56	0.56
BANCO COM PORTUG 21-07/04/2028 FRN	500,000.00	78.37	EUR	398,342.50	0.18
BANK OF IRELAND 21-10/05/2027 FRN	500,000.00	85.83	EUR	430,354.60	0.19
BARCLAYS PLC 22-31/01/2027 FRN	300,000.00	94.80	EUR	289,552.09	0.13
BNP PARIBAS 3.625% 22-01/09/2029	200,000.00	95.91	EUR	194,276.92	0.09
EDP FINANCE BV 1.125% 16-12/02/2024	1,000,000.00	97.74	EUR	987,413.73	0.44
GECINA 1.5% 15-20/01/2025	1,000,000.00	95.17	EUR	965,977.06	0.43
KBC GROUP NV 17-18/09/2029 FRN	1,000,000.00	93.05	EUR	935,229.50	0.41
KBC GROUP NV 0.75% 21-31/05/2031	1,000,000.00	75.71	EUR	761,513.86	0.34
NATURGY FINANCE 1.25% 20-15/01/2026	1,000,000.00	92.07	EUR	932,792.94	0.41
ORANGE 19-31/12/2049 FRN	500,000.00	94.88	EUR	482,957.64	0.21
SOCIETE GENERALE 1.25% 19-15/02/2024	1,500,000.00	97.63	EUR	1,481,053.76	0.65
SOCIETE GENERALE 4% 13-07/06/2023	500,000.00	100.23	EUR	512,660.38	0.23
TOTALENERGIES SE 16-29/12/2049	1,000,000.00	93.67	EUR	944,913.90	0.42
TOTALENERGIES SE 19-31/12/2049 FRN	500,000.00	94.66	EUR	479,857.18	0.21
UNICREDIT SPA 20-16/06/2026 FRN	100,000.00	92.33	EUR	93,017.96	0.04
Titres d'OPC				14,511,533.00	6.40
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne				14,511,533.00	6.40
ANDERA LIFE SCIENCES PARTS A	49,950	-	EUR	-	-
ANDERA LIFE SCIENCES PARTS B	50	2,293.90	EUR	114,695.00	0.05
ANDERA MIDCAP 3A	700	2,150.34	EUR	1,505,238.00	0.66
GENERALI INVESTISEMENT A IMPACT ACTION B	133,000	92.54	EUR	12,307,820.00	5.43
ISATIS CAPITALE VIE ET RETRAITE FCPR	4,000	129.89	EUR	519,560.00	0.23
L B O FRA GES WHITE KNIGHT VI BIS 1 FCPR	38,000	1.69	EUR	64,220.00	0.03
Instruments financiers à terme				-	-

Inventaire des instruments financiers au 30 Décembre 2022

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
Futures				-976,840.00	-0.43
EURO-BUND FUTURE 08/03/2023	15.00	132.93	EUR	-125,700.00	-0.06
EURO BUXL 30Y BONDS 08/03/2023	8.00	135.24	EUR	-210,240.00	-0.09
EURO STOXX 50 - FUTURE 17/03/2023	260.00	3,785.00	EUR	-640,900.00	-0.28
Appels de marge				976,840.00	0.43
Créances				1,293,010.48	0.57
Dettes				-1,574,339.52	-0.69
Dépôts				-	-
Autres comptes financiers				2,367,895.04	1.04
TOTAL ACTIF NET			EUR	226,629,631.53	100.00

GF AMBITION SOLIDAIRE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 24/05/2023

RÉSOLUTIONS VOTÉES

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du Président et du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels, approuve dans toutes leurs parties le rapport du Président, ainsi que les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 tels qu'ils sont présentés.

L'Assemblée générale constate que le capital qui était de 246 992 561,96 euros divisé en 459 428,2122 actions au 31 décembre 2021 (Date à laquelle l'Organisme de Placement Collectif était un Fond Commun de Placement et non une Société d'investissement à Capital Variable), s'élevait à 221 647 347,47 euros divisé en 440 171,9637 actions le 30 décembre 2022.

Résolution approuvée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires approuve l'affectation et la répartition des résultats de l'exercice clos le 30 décembre 2022, telles qu'elles sont proposées par le Président.

L'Assemblée générale, après avoir arrêté le résultat net de l'exercice clos le 30 décembre 2022 à 2 150,78 euros, constate que le montant des sommes distribuables afférent au résultat après régularisation des revenus de l'exercice est de 1 637,53 euros.

Conformément aux statuts, l'Assemblée générale décide d'inscrire au capital la somme de 1 637,53 euros.

Il est rappelé, conformément aux dispositions légales, s'agissant de la première clôture comptable de la société GF Ambition Solidaire, aucun dividende n'a été distribué au titre du résultat au cours d'un précédent exercice.

Résolution approuvée à l'unanimité

TROISIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires approuve l'affectation et la répartition des plus-values réalisées, nettes de frais au cours de l'exercice à fin décembre 2022, telles qu'elles ont été proposées par le Président.

L'Assemblée constate que le montant des sommes distribuables afférent aux plus-values nettes réalisées au 30 décembre 2022 est de 4 980 646,53 euros, et conformément aux statuts, décide d'inscrire cette somme au capital.

Il est rappelé, conformément aux dispositions légales, s'agissant de la première clôture comptable de la société GF Ambition Solidaire, aucun dividende n'a été distribué au titre des plus-values au cours d'un précédent exercice.

Résolution approuvée à l'unanimité

QUATRIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, donne tous pouvoirs à la société « LVPRO » ainsi qu'à toute société de formalités légales ou tout porteur d'une copie ou d'un extrait des différents documents soumis à la présente Assemblée et du procès-verbal de celle-ci pour l'accomplissement des formalités prévues par la loi.

Résolution approuvée à l'unanimité